



<p><b>RETURN BIDS TO:</b> <b>RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</b></p> <p><b>Bid Receiving - Environment Canada /</b> <b>Réception des soumissions –</b> <b>Environnement Canada</b></p> <p><b>Electronic Copy:</b> soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p><b>BID SOLICITATION AMENDMENT</b> <b>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE</b> <b>SOUMISSIONS</b></p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p><b>Title – Titre</b></p> <p>Services hydrologiques nationaux – Formation sur la santé et la sécurité au travail</p>	
	<p><b>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR</b> 5000067335</p>	<p><b>Amendment No. - N° de modif.</b>  002</p>
	<p><b>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)</b> 2022-12-05</p>	
	<p><b>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</b>  at – à 15 :00h on – le 2022-12-30</p>	<p><b>Time Zone – Fuseau horaire</b>  Heure normale de l'Est</p>
	<p><b>F.O.B – F.A.B</b></p>	
	<p><b>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à</b></p> <p>Shawn Davis Shawn.davis@ec.gc.ca</p>	
	<p><b>Telephone No. – No de téléphone</b>  N/A</p>	<p><b>Fax No. – No de Fax</b></p>
	<p><b>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ)</b> 2023-01-15</p>	
	<p><b>Destination of Services / Destination des services</b></p> <p>Divers endroit</p>	



La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements, veuillez voir l'amendement 1 pour Q1-3 :

Q4. Nous nous spécialisons dans le sauvetage en eau vive, le sauvetage sur glace et les premiers soins en milieux éloignés. Je voudrais m'assurer d'avoir bien lu cette DP et que nous devrions fournir toute la formation (programmes de camp d'entraînement) énumérée dans la DP (Extirpation, Survie, Hélicoptère, etc.) et pas seulement nos spécialités énumérées ci-dessus?

R4. Exact, conformément à la demande de propositions, l'entrepreneur doit fournir tous les cours énumérés.

Q5. La date de soumission peut-elle être prolongée jusqu'au 31 janvier?

R5. Une prolongation de la date de clôture ne peut pas être envisagée pour le moment.

Q6. Nous voulons soumissionner sur plusieurs formations de la liste. Y a-t-il une possibilité d'offre partielle?

R6. Une soumission partielle n'est pas possible pour cette exigence. ECCC recherche un entrepreneur pour offrir tous les cours de formation énumérés.

Q7. Comment les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'équipement seront-ils facturés? Existe-t-il un taux unitaire et/ou une majoration standard, ou est-ce que cela devrait être facturé comme une allocation initiale annuelle?

R7. Reportez-vous à l'annexe 1 de la partie 3 de la DP, le texte suivant se trouve à la fin de cette section :

Remarque : L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de location engagés dans le cadre de l'exécution des travaux. Les frais de location seront remboursés au prix coûtant, appuyés par des reçus, sans indemnité pour frais généraux ou bénéfiques. Toute location doit avoir une autorisation préalable de l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification gouvernementale.

L'entrepreneur se verra rembourser ses frais de déplacement et de séjour autorisés raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune allocation pour les bénéfiques et/ou frais généraux administratifs, conformément au repas, et aux indemnités de véhicule privé précisées aux annexes B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et aux autres dispositions de la directive faisant référence aux « voyageurs », plutôt que ceux qui font référence aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité pour frais accessoires pour les déplacements autorisés. Tout voyage doit avoir l'autorisation préalable de l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification gouvernementale.

Q8. Y a-t-il une chance de savoir combien de camps d'entraînement sont prévus pour la prochaine année?

R8. Habituellement, nous organisons 3 sessions de camp d'entraînement par an, hiver, printemps et automne. On s'attend à ce que l'année prochaine soit une année typique.

Q9. La même personne peut-elle être identifiée comme « formateur principal » et « formateur », ou faut-il identifier des personnes différentes pour remplir ces deux rôles?



R9. Oui, la même personne peut être utilisée pour les critères M4 – Expérience du formateur principal et M5 – Expérience des formateurs.

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.